

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

AVIS PUBLIC

AVIS est par les présentes donné que le règlement n° PC-2764 décrétant un emprunt à long terme et une dépense de 1 000 000\$ pour des travaux de repavage et de réfection de trottoirs et de bordures à divers endroits dans le secteur industriel a reçu les approbations suivantes requises par la Loi :

Par le Conseil municipal le 15 février 2010;

Par les personnes habiles à voter le 9 mars 2010;

Par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 9 août 2010.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est maintenant déposé à l'hôtel de ville, 451, boulevard Saint-Jean, Pointe-Claire, Québec, pour toute personne intéressée d'en prendre connaissance.

Donné à Pointe-Claire ce 18^e jour d'août 2010.

PROVINCE OF QUEBEC
VILLE DE POINTE-CLAIRE

PUBLIC NOTICE

NOTICE is hereby given that By-law No. PC-2764 decreeing a long term loan and an expense of \$1 000 000 for repaving and reconstruction of sidewalks and curbs in various locations in the industrial area has received the following approvals required by Law:

By the municipal Council on February 15, 2010;

By the qualified voters on March, 2010;

By the «ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire» on August 9, 2010.

The present by-law shall come into force according to the law and is now deposited at the Pointe-Claire City Hall, 451 Saint-Jean Boulevard, Pointe-Claire (Quebec) for all interested parties to examine.

Given at Pointe-Claire, this 18th day of August 2010.

Danielle Gutierrez
greffière adjointe / Assistant City Clerk